

# Enquête publique PLUi : prolongement jusqu'au 10 janvier, donnez votre avis !

Vous pourrez donner votre avis sur le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Paris Terres d'Envol jusqu'au 10 janvier à 19h.

## Une permanence à Dugny :

**Lieu :** Hôtel de ville - 1, rue de la Résistance

**Date et horaires :** Lundi 6 janvier 2025 de 14h à 17h

## 7 autres permanences sur les autres villes :

- **ASB** : Lundi 6 janvier 2025 de 9h00 à 12h00
- **Drancy** : Le vendredi 10 janvier 2025 de 14h30 à 17h30
- **Le Blanc Mesnil** : lundi 6 janvier 2025 de 8h45 à 11h45
- **Au Bourget** : Le lundi 6 janvier 2025 de 8h45 à 11h45 ;
- **Sevran** : Mercredi 8 janvier 2025 de 14h00 à 17h00
- **TEF** : mercredi 8 janvier 2025 de 13h30 à 16h30
- **Villepinte** : jeudi 9 janvier 2025 de 13h30 à 16h30



## Quels enjeux ?

Fruit d'une étroite collaboration entre les huit villes du territoire (Aulnay-sous-Bois, Drancy, Dugny, Le Blanc-Mesnil, Le Bourget, Sevran, Tremblay-en-France, et Villepinte), le PLUi fixe les grandes orientations en matière d'aménagement pour les 15 prochaines années et les règles de construction applicables sur tout le territoire.

Véritable « projet de territoire », il vise 4 grands objectifs :

- Un territoire attractif, productif et inclusif
- Un territoire au cadre de vie et à l'identité préservés
- Un territoire accessible à tous et acteur de la mobilité durable
- Un territoire sobre et écologique

## L'enquête publique

Après 2 années de concertation, le Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol a arrêté, au mois de juin, le projet de PLUi. Il est désormais soumis à l'avis de la population via l'enquête publique. Chacun peut prendre connaissance du projet et donner son avis par différents moyens (permanences du commissaire

enquêteur, réunion publique, registres...). Au terme de l'enquête publique, l'approbation définitive du PLUi est envisagée au 1er semestre 2025.

L'élaboration du PLUi a débuté, fin 2020, par une première étape de diagnostic du territoire et la définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD), suivie de l'élaboration du dispositif règlementaire. Chaque étape a mobilisé les élus, acteurs locaux, et habitants à travers une large concertation publique menée jusqu'en avril 2024.

## Comment participer ?

**Vous êtes invités à participer à l'enquête publique via différents canaux :**

- **Une dernière permanence dans chaque ville** qui permettra au public d'être reçu par un membre de la commission d'enquête publique.
- Des **registres dans chaque mairie et à l'EPT**, 50 allée des impressionnistes, 93420 Villepinte
- **Un [site internet](#)** et une **adresse électronique** ([elaboration-plui-paris-terres-denvol@mail.registre-numerique.fr](mailto:elaboration-plui-paris-terres-denvol@mail.registre-numerique.fr)) dédiés à la procédure

Documents

[Flyer enquête publique PLUi](#)

[2024-029 - Arrêté prescrivant EP PLUi PTDE](#)

[Avis enquête publique PLUi](#)

[Affiche PLUi prolongée](#)

[Arrêté prolongation PLUi](#)